



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Maroc

Question écrite n° 18529

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les mesures spécifiques prises à l'encontre de Français d'origine maghrébine. En effet, le gouvernement marocain exige désormais de ces personnes la présentation d'un visa (et non du passeport), accordé par les autorités consulaires marocaines pour pénétrer sur leur territoire. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui donner des explications sur cette situation.

Texte de la réponse

Le Gouvernement marocain a annoncé le 26 août qu'il soumettrait désormais à l'obligation de visa (court séjour et transit) non seulement les ressortissants algériens, mais également les Français d'origine algérienne, en mettant en avant des préoccupations de sécurité. Le ministre des affaires étrangères a immédiatement réagi en soulignant que la France ne pouvait accepter un traitement discriminatoire contre certains de ses ressortissants. Après consultation entre les deux pays, le Gouvernement marocain a décidé, le 20 septembre, de rapporter cette mesure.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18529

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 septembre 1994, page 4710

Réponse publiée le : 31 octobre 1994, page 5403